



Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

Contenu minimum

Le but du présent formulaire est, compte tenu des caractéristiques du projet et de sa localisation, d'identifier, décrire et évaluer de manière appropriée les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs suivants :

- a) la population et la santé humaine;**
- b) la biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés au titre de la directive 92/43/CEE et de la directive 2009/147/CE;**
- c) les terres, le sol, le sous-sol, l'eau, l'air, le bruit, les vibrations, la mobilité, l'énergie et le climat;**
- d) les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage;**
- e) l'interaction entre les facteurs visés aux points a) à d).**

Les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs énoncés ci-avant englobent les incidences susceptibles de résulter de la vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs et/ou de catastrophes pertinents pour le projet concerné.

Cadre 1 – Demandeur

Nom : FABRIQUE D'EGLISE NOTRE-DAME DE WALHAIN
Prénom : /
Qualité: Fabrique d'église
Domicile: Rue de Sauvenière 62 à 1457 WALHAIN
Numéro de téléphone :
Numéro de télécopie:
Date de la demande: 07/01/19

A appliquer au cadre 2

Caractéristiques du projet :

Les caractéristiques du projet sont considérées notamment par rapport :

- a) à la dimension et à la conception de l'ensemble du projet;
- b) au cumul avec d'autres projets existants ou approuvés;
- c) à l'utilisation des ressources naturelles, en particulier le sol, les terres, l'eau et la biodiversité;
- d) à la production de déchets;
- e) à la pollution et aux nuisances;
- f) au risque d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné, notamment dus au changement climatique, compte tenu de l'état des connaissances scientifiques;
- g) aux risques pour la santé humaine dus, par exemple, à la contamination de l'eau ou à la pollution atmosphérique.

Cadre 2 - Présentation du projet

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions ou démolitions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc) :

Rénovation de la salle paroissiale, aménagement d'un studio 47m² et construction d'un auvent à deux pans de 38,5° pour une surface de +/- 30m².

Démolition des sanitaires et reconstruction: dim. +/- 28,6m² sur un niveau avec toiture plate

Construction d'une cure: dim. 7,48/15,98 m sur deux niveaux dont un engagé sous toiture à deux pans (37°).

Aménagement des abords et construction d'un préau de 64m².

Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc....) :

Elagage d'arbres, terrassements pour réalisation des fondations et aménagement des abords.

Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage...):

Construction de type traditionnelle.

Autre caractéristique pertinente :

Sans objet.

Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc). Voir plan du PU.

A appliquer aux cadres 3 et 4**Localisation des projets :**

La sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées par le projet est considérée en prenant notamment en compte :

a) l'utilisation existante et approuvée des terres;
 b) la richesse relative, la disponibilité, la qualité et la capacité de régénération des ressources naturelles de la zone, y compris le sol, les terres, l'eau et la biodiversité et de son sous-sol;
 c) la capacité de charge de l'environnement naturel, en accordant une attention particulière aux zones suivantes :

- 1) zones humides, rives, estuaires;
- 2) zones côtières et environnement marin;
- 3) zones de montagnes et de forêts;
- 4) réserves et parcs naturels;
- 5) zones répertoriées ou protégées par la législation nationale : zones Natura 2000;
- 6) zones ne respectant pas ou considérées comme ne respectant pas les normes de qualité environnementale pertinentes pour le projet;
- 7) zones à forte densité de population;
- 8) paysages et sites importants du point de vue historique, culturel ou archéologique.

Cadre 3 - Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine.

Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain:

Zoned'habitat à caractère rural

Indiquer la destination du terrain au schéma d'orientation local (SOL) :

Inexistant

Le terrain est-il situé :

- * dans un permis d'urbanisation non périmé ? ~~OU~~ NON
- * dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde ? ~~OU~~ NON
- * à proximité d'un bien immobilier classé¹, d'un site archéologique¹ ? ~~OU~~ NON
- * dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 ? ~~OU~~ NON
- * à proximité d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 ? ~~OU~~ NON

Autre élément de sensibilité environnementale :

Néant

Cadre 4 - Description du site avant la mise en œuvre du projet.

Relief du sol et pente du terrain naturel : *inférieure à 6%*,

Nature du sol : *Limon argileux*

Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide...) :

Présence de nappes phréatiques, de points de captage : *Néant*

Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement :
Les eaux de ruissellement suivent la pente naturelle du terrain vers la rue.
 Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels : *Ryde Chevequeue à 70m.*
 Evaluation sommaire de la qualité biologique du site: *Pas de qualité particulière*
 Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières :
sans objet
 Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel, ...) :
rue équipée en eau, elec, égout, téléphone et télédis.
 Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? ~~OUI~~ NON
 Présence d'un site archéologique ? ~~OUI~~ NON

 Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ? ~~OUI~~ NON

 Autre élément de sensibilité environnementale : *Néant*

A appliquer aux cadres 5 à 8

Type et caractéristiques de l'impact potentiel :

Les incidences notables probables qu'un projet pourrait avoir sur l'environnement doivent être considérées en fonction des cadres précédents, par rapport aux incidences du projet sur les facteurs précisés en page 1, en tenant compte de :

- a) l'ampleur et l'étendue spatiale de l'impact, par exemple, la zone géographique et l'importance de la population susceptible d'être touchée;
- b) la nature de l'impact;
- c) la nature transfrontière de l'impact;
- d) l'intensité et la complexité de l'impact;
- e) la probabilité de l'impact;
- f) le début, la durée, la fréquence et la réversibilité attendus de l'impact;
- g) le cumul de l'impact avec celui d'autres projets existants ou approuvés;
- h) la possibilité de réduire l'impact de manière efficace.

Cadre 5 - Effets du projet sur l'environnement.

1) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ou des résidus?

- dans l'atmosphère : OUI ~~NON~~

- indiquez-en :

* la nature : *gaz brûlés des chaudières*

* le débit: *propre à 5EH (3EH pour la cure, 1EH pour le studio et 1EH pour la salle).*

2) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides ?

- dans les eaux de surface : ~~OUI~~ NON.

- dans les égouts : OUI ~~NON~~.

- sur ou dans le sol : ~~OUI~~ NON.

- indiquez-en :

* la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues,...):

eaux usées et eaux pluviales

* le débit ou la quantité:

eaux pluviales pour 433 m² de toiture;

eaux usées pour 5 EH.

Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier. Voir plan d'égouttage.

3) Le projet supposera-t-il des captages ?

- en eau de surface : NON

~~* lieu~~

~~* quantité~~

- en eaux souterraines : NON

~~* dénomination du point de captage~~

~~* quantité~~

4) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé :

Les déchets ménagers seront triés et évacués via le ramassage des immondices organisé par la commune.

Tout autre déchet sera transporté dans une décharge agréée.

5) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ? OUI ~~-NON~~ :

* de quel type : bruits d'ambiance liés à l'utilisation de la salle paroissiale.

* de façon permanente ou épisodique: épisodique suivant occupation des lieux.

Bruit occasionnel lors de l'occupation de la salle et principalement orientés vers l'espace central du terrain.

6) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie :

* pour le transport de produits: *Voiture*

* pour le transport de personnes: *Voiture, mobilité douce*

* localisation des zones de parking : *Parkings publics existants en front de terrain.*

* localisation des pipelines, s'il y en a : *Néant*

7) Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ? ~~OUI~~ -NON

8) Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ? ~~OUI~~ -NON

9) Intégration au cadre bâti et non bâti : risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation:

Du point de vue implantation, le bâtiment de la cure sera implanté contre le mur mitoyen de l'école et viendra clôturé le bord de la parcelle permettant la création d'un bel espace central de cour et jardin qui sera aménagé. Le terrain sera donc remis en valeur par rapport à la friche existante en vis-à-vis de la salle paroissiale.

La nouvelle cure sera constituée de deux niveaux dont un engagé en toiture et son volume principal s'inscrit dans un rectangle de 15,98/6,34m pour une hauteur sous gouttière de 5,23m. Le auvent de la salle s'inscrit dans le prolongement de la toiture existante et conserve les pentes existantes. Les baies sont à dominante verticale.

L'espace des sanitaires constitue un volume annexe de petites dimensions à toiture plate et situé à l'arrière de la salle.

L'ensemble des interventions projetées respectent les gabarits, volumétrie et typologie des constructions voisines et seront donc bien intégrées (voir description du projet dans l'annexe 4: demande de permis).

Les matériaux choisis, sont les suivants:

le béton de teinte gris clair, les éléments métalliques de teinte RAL 7030 ou gris galvanisé, les parements de façades en briques de teinte rouge et l'enduit de teinte gris clair, les revêtements de toiture en ardoises de teinte anthracite et panneaux métalliques ondulés gris, les châssis de teinte gris foncé, les couvre-murs, seuils et éléments de parement en pierre bleue et les gouttières et descentes d'eau en zinc.

Tous ces matériaux et teintes correspondent aux caractéristiques architecturales du centre de Walhain et seront donc bien intégrés.

10) Compatibilité du projet avec les voisinages (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc).

Le projet s'intègre dans une rue principalement vouée à l'habitation et à côté d'une école et de l'église.

11) Risques d'autres nuisances éventuelles : *Non*

12) Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel : max 90cm

13) Boisement et/ou déboisement : Elagage de deux arbres et plantation d'un arbre

14) Nombre d'emplacements de parkings : 3 sur l'espace public devant le terrain

15) Impact sur la nature et la biodiversité : *Pas d'impact*

16) Construction ou aménagement de voirie : *NON*

17) Epuration individuelle :

Zoned'assainissement collectiftransitoire, pose d'une fosse saniclaire.

18) impact sur les terres, le sol et le sous-sol : *Pas d'impact*

Cadre 6- Justification des choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures.

Installation d'une citerne d'eau de pluie de 10.000 L et pompe hydrophore pour utilisation de l'eau de pluie.

Installation d'une fosse type saniclaire bypassable dans l'attente de la construction de la station d'épuration collective.

Cadre 7- Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement

- les rejets dans l'atmosphère: *Néant*
- les rejets dans les eaux: *Placement d'une citerne d'eau de pluie de 10.000L*
- les déchets de production: *Les déchets ménagers seront triés et évacués via le ramassage des immondicesorganisé par la commune. Tout autre déchet sera transporté dans unedécharge agréée.*
- les odeurs: *Néant*
- le bruit: *Néant*
- la circulation: *Néant*
- impact sur le patrimoine naturel: *Plantations et aménagements desabords.*
- impact paysager: *bonne intégration.*
- impact sur les terres, le sol et le sous-sol: *pas d'impact.*

Cadre 8- Date et signature du demandeur